



# 142<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE de la SMP

**Lundi 18 mars 2019 à 19h30**

**Gymnase Raymond Dot, 2 allée des sports Ile de Puteaux.**

**Tous** les adhérents sont conviés à participer et voter.  
(pour le jeune de moins de 16 ans, vote par son représentant légal \*)

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapports techniques par Sonia Rebache (gymnastique) et Maya Osmane (danse)
- Renouvellement des membres du Comité de direction : tout nouveau membre sera le bienvenu (afin alléger le travail de chacun et participer à la direction de la SMP)
- Pot de l'amitié

=====

En cas d'absence **Procuration** (à transmettre à la SMP au plus tard le jour de l'AG

**Courrier ou mail : [contact@smputeaux.com](mailto:contact@smputeaux.com)**

Je soussigné(e) nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_  
Adhérent (e) ou représentant légal d'un adhérent de la SMP Gymnastique et Danse,  
donne procuration à Mme ou M. \_\_\_\_\_ Adhérent à l'association, pour voter ou agir en mon lieu et  
place à l'Assemblée Générale qui doit avoir lieu le vendredi 2 février 2018.

Fait à Puteaux, le

Signature de l'adhérent (ou représentant légal) qui donne procuration  
Mentionner "bon pour pouvoir"

=====

**Acte de candidature\*\*** (à transmettre à la SMP avant le 15 mars 2019

**Courrier ou mail : [contact@smputeaux.com](mailto:contact@smputeaux.com)**)

Je soussigné nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Adhérent (e) depuis le \_\_\_\_\_ - ou représentant légal de \_\_\_\_\_, adhérent(e) de la SMP -  
Déclare me porter candidat au Comité de Direction de la SMP.

Fait à Puteaux le

Signature du candidat

\*Art 3 : Si la cotisation d'un mineur de moins de seize ans a été réglée par son représentant légal, celui-ci est considéré de facto membre actif de l'association en lieu et place du dit mineur, notamment pour ce qui concerne ses droits en Assemblée Générale.

\*\* Art.8 Est éligible au Comité de Direction toute personne de nationalité française ou étrangère, conformément aux règlements de la communauté européenne, âgée de dix huit ans au moins au jour de l'élection, membre de l'Association depuis plus de six mois, à jour de ses cotisations et assurée.